

1^{er} décembre : une main spectaculairement instructive

L'équipe de France est finalement qualifiée et l'équipe d'Irlande éliminée « grâce » (!) à un but entaché d'une grossière faute de main. Le scandale sportif est planétaire puisque les téléspectateurs en ont été les témoins en « direct » et que toutes les opinions publiques ont été alertées par l'exceptionnelle couverture de l'événement par les media du monde entier.

C'est à tort que certains commentateurs désignent le joueur en cause comme le sujet du scandale. Dans le cours du jeu, une main même volontaire est un geste spontané qui relève de l'instinct.

Les véritables sujets du scandale ne sont autres que les instances dirigeantes du football. En maintenant **l'arbitrage en situation d'arbitraire**, en refusant obstinément d'aider l'arbitre par une assistance vidéo-ce que pourtant tous les autres sports ont mis en place- elles favorisent le développement de l'injustice sportive en même temps qu'elles prennent à témoin tout le public, qui lui voit en direct les images en vidéo, de leur mauvaise foi. On imagine ce qui se serait passé si une telle faute avait été commise lors du match sous haute tension « Egypte/Algérie » à Khartoum.

En vérité l'arbitrage reste à ce jour pour l' « industrie du football » l'outil le plus efficace pour réduire la distribution des rôles (i.e. la qualification des équipes) aux acteurs dont la notoriété (la « bankabilité ») est la plus grande et ainsi assurer au « football spectacle » la meilleure couverture médiatique et les plus fortes retombées lucratives.

La présomption selon laquelle le refus de la vidéo comme aide à l'arbitrage trouve sa source dans les intérêts de l'industrie du football peut paraître fondée. Cette présomption se trouve encore renforcée par le décryptage des évidentes contradictions des dirigeants sur la question de la vidéo. Ainsi par exemple, Michel Platini y est aujourd'hui, alors qu'il est président de l'UEFA, résolument hostile. Il est clair que la solution alternative qu'il propose (renforcement du nombre d'arbitres) n'est évidemment qu'un dérivatif, une diversion, bref un moyen de « noyer le poisson ». Or, hier en 1990, en tant qu'ancien grand joueur et sélectionneur de l'équipe de France, il était résolument pour le recours à la vidéo (ses propos très catégoriques sont très opportunément cités en boucle sur le site de l'équipe magazine).

Cette main spectaculaire est d'autre part utile en ce qu'elle met en lumière les dérives anti-démocratiques qui infestent les organes de direction du football à tous les niveaux (même amateurs) : les dirigeants sont réélus à vie, le pouvoir détenu à perpétuité par des clans de « happy few » qui se cooptent et décident seuls de tout pour leurs intérêts propres, le plus souvent antagonistes des intérêts de la collectivité qu'ils sont pourtant censés représenter. Le plus bel exemple au niveau de la FFF de ce népotisme est fourni par le maintien de Raymond Domenech contre l'avis et la volonté de tout le monde du football, et en dépit du fiasco de l'Euro 2008 (au passage, la main « fautive » est pour lui une main providentielle puisqu'il peut « goûter son bonheur », il a réussi (sic) son objectif... et en a aussi perçu les substantiels dividendes).

En vérité, les pouvoirs publics ne peuvent pas se désintéresser plus longtemps du football, activité sportive majeure du monde contemporain et en tant que telle pratique culturelle universelle et en même temps, industrie lucrative parvenue au stade ultime de la mondialisation.

Il convient au niveau européen de mettre en place une nouvelle gouvernance du football (sur ce thème BA souscrit absolument aux conclusions de l'excellent rapport du Sénateur Collin qui plaide pour l'instauration d'une agence européenne du football).

Au niveau français, BA salue les efforts du gouvernement pour tenter de **démocratiser les instances dirigeantes du football amateur**, déplore que, malheureusement, la tentative faite en ce sens par Marie-Georges Buffet, à l'époque Ministre des Sports, n'ait pas pu déboucher. Il espère que la pression du gouvernement ne se relâchera pas, et qu'un jour, enfin, elle finira par imposer aux instances du football la démocratisation qu'elles ne veulent pas instaurer.

15 décembre : Régionale Basse-Normandie. L'UMP en ordre de marche ?

Comme BA l'avait laissé entendre dans son bloc-notes du 1^{er} octobre 2009, c'est finalement Jean-François Legrand, Président du Conseil Général de la Manche qui sera tête de liste régionale, Philippe Augier, maire de Deauville UDF sera second de liste et premier de la liste Calvados.

La liste UMP est-elle pourtant en bon ordre de marche ? Pas sûr !

Les conflits qui ont émaillé la course à la Présidence de Jean-François Legrand (conflit Alain Lambert/Nicole Ameline puis conflit J-F Legrand/Nicole Ameline) vont sans doute laisser malgré tout quelques traces... Plus grave encore la candidature de Jean-François Legrand aux régionales pose de fait le problème de sa succession à la Présidence du Conseil Général de la Manche. On se souvient que l'ancien ministre Philippe Bas a manifesté dès 2007 son intention de s'implanter politiquement dans la Manche. Après sa tentative malheureuse de conquérir un poste de Député (circonscription d'Avranches), il a finalement en 2008 réussi (très difficilement d'ailleurs) à conquérir le poste de Conseiller Général de Saint-Pois (un des plus petits cantons du Sud-Manche). Ce succès lui a permis d'être nommé immédiatement vice-président du Conseil Général. Dès lors, les personnels politiques en place voient en Philippe Bas un candidat sérieux pour la présidence du Conseil Général... et beaucoup ne le voient pas d'un bon œil ! Sa jeunesse relative gèlerait définitivement le poste de Président à son profit... ce qui bien sûr ne peut que déplaire à ceux qui parmi les conseillers généraux estiment qu'ils ont plus de légitimité à occuper ce poste que Philippe Bas qui n'est manchois et conseiller général que depuis deux ans à peine.

De plus, son accession à la présidence le doterait de moyens puissants pour lorgner un des postes de « grand élu » (sénateur ? député ?) au détriment de ceux qui le détiennent actuellement.

C'est dire que si, le Président du Conseil Général Jean-François Legrand ne peut évidemment à ce jour désigner son dauphin car en pleine campagne, les nombreux candidats éconduits risqueraient de « trainer les pieds » en revanche, ne pas annoncer qu'en tout cas son dauphin ne sera pas Philippe Bas risque de conduire les élus de la Manche à un comportement « peu positif » au regard de la liste Legrand